

RPQS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

2023



www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Service Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets

| Rue de Tournemine 22390 Bourbriac
☎ 02 96 13 59 59 – service 02 96 43 64 33
✉ dechets@guingamp-paimpol.bzh

Sommaire

Le territoire	3
Organisation de la collecte des déchets	5
Collecte des déchets	7
Traitement des déchets : bilan	9
Budget, coûts et financement	11
Lexique	14



Le territoire

Guingamp-Paimpol Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 57 communes qui rassemble 73 700 habitants sur un territoire de plus de 1100 km².

L'Agglomération a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte des déchets est réalisée en régie par les agents de l'Agglomération. Le traitement est délégué au SMITRED.

Présidé par Vincent Le Meaux, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération compte 88 membres titulaires et 43 membres suppléants issus des conseils municipaux des 57 communes de l'Agglomération.

Une **commission Gestion des déchets et Voirie**, composée de 40 élus et présidé par Claude Lozac'h, Vice-Président Déchets et Voirie, est force de proposition aux instances décisionnelles.



Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

73 700
habitants



57
communes



64 000 tonnes
de déchets collectés
(Hors déchets inertes)

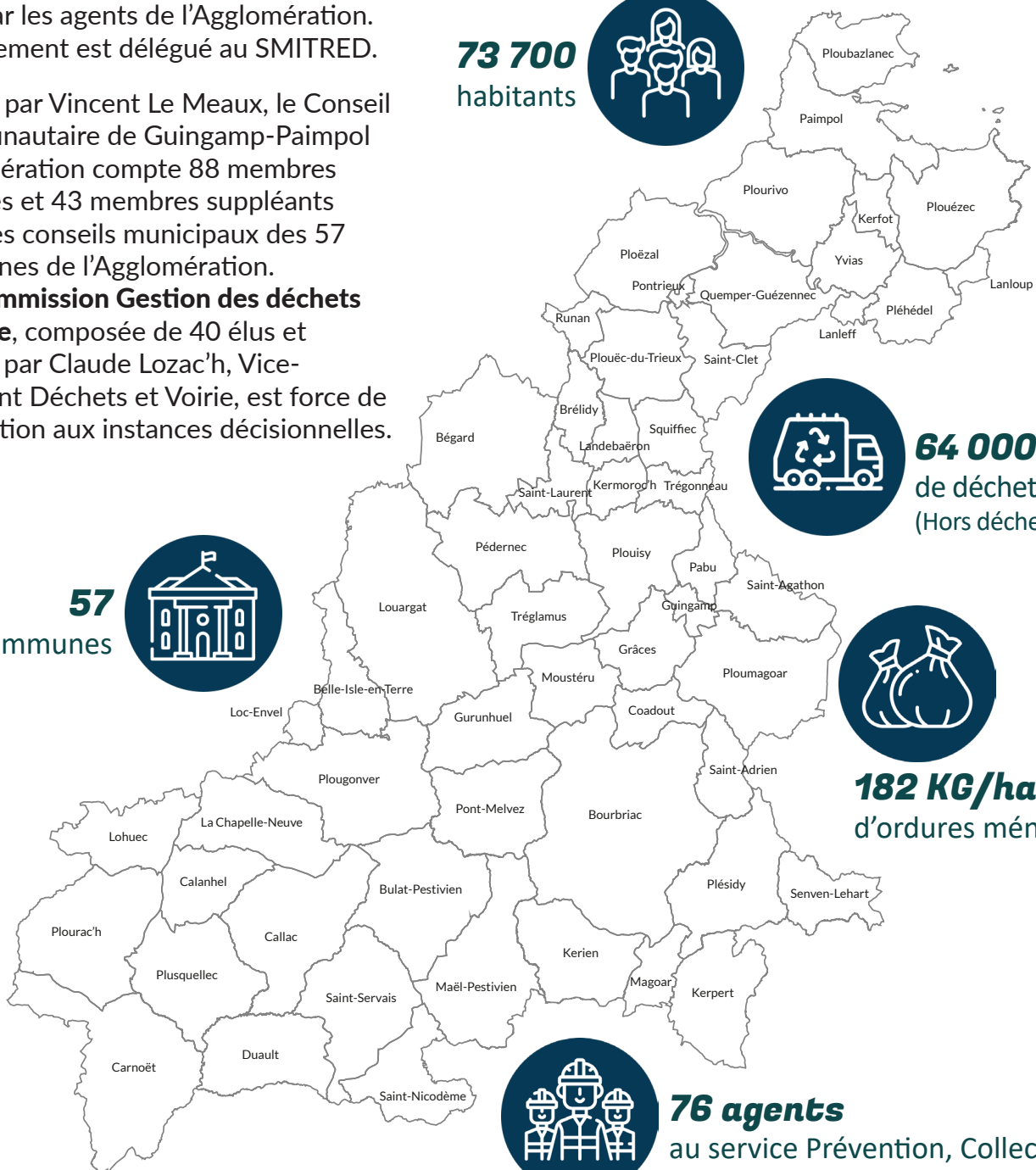


182 KG/habitant
d'ordures ménagères



76 agents

au service Prévention, Collecte et Valorisation des déchets

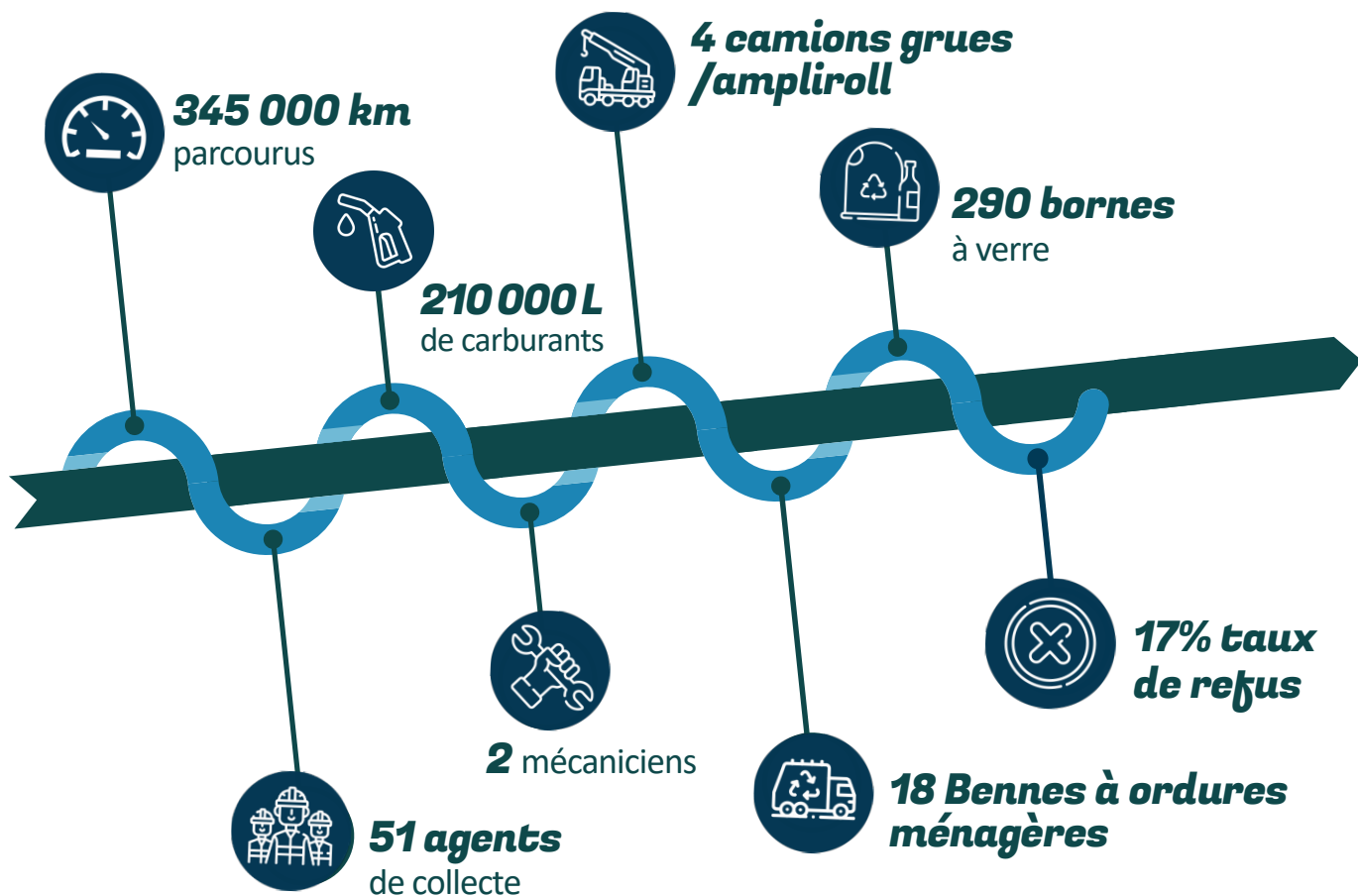


Equipements du service

Afin d'exercer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, l'Agglomération dispose de plusieurs équipements répartis sur différents sites :




- Siège du service Prévention, Collecte et Valorisation des déchets : BOURBRIAC
- Installations de stockage des déchets inertes : PLOURIVO, BEGARD et BOURBRIAC
- Anciennes décharges : SAINT SERVAIS
- Ancien CET 2 (Centre d'Enfouissement Technique) : PLOURIVO, BEGARD
- Garages pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) : PLOURIVO, BEGARD, PLOUISY, CALLAC

Modalités d'exploitation du service collecte





Modalités et fréquences de collecte

	Paimpol Guingamp Plouëc-du-Trieux Bégard	Bourbriac Belle-Isle-En-Terre Callac
 Collecte sélective	PORTE-À-PORTE 1 fois toutes les 2 semaines	EN BAC COLLECTIF 1 fois toutes les 2 semaines
 Ordures ménagères	PORTE-À-PORTE 1 fois toutes les 2 semaines	EN BAC COLLECTIF 1 fois toutes les 2 semaines
 Verre	en APPORT VOLONTAIRE	

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers sont collectés en porte-à-porte et/ou en point de regroupement sur le territoire. Les usagers disposent de bacs individuels ou collectifs. Le bac de collecte sélective est mis à disposition gratuitement auprès du foyer par Guingamp Paimpol Agglomération qui en reste propriétaire. Le bac d'ordures ménagères est à la charge du foyer (vendu à prix coûtant selon le volume). Les collectes sont réalisées **du lundi au vendredi** (samedi pour les gros producteurs du secteur de Paimpol) **entre 6h et 13h** – heures variables selon les secteurs.

Collecte en apport volontaire

Le verre

La collecte s'effectue par apport volontaire pour les emballages en verre. Environ 290 bornes sont réparties sur les 57 communes du territoire. Elles ne sont pas levées à une fréquence régulière mais en fonction de leur taux de remplissage qui fait l'objet d'un suivi régulier. Une borne est levée, en moyenne, entre une à deux fois par semaine et une fois par mois.

Ordures ménagères et Collecte sélective

Les secteurs de Paimpol et Guingamp sont également équipés de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et la collecte sélective (55 points).



Textiles

L'ensemble du territoire est doté de 28 points de collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie. L'entreprise d'insertion **Retritex**, membre de la branche économie solidaire et insertion d'Emmaüs, est chargé de la collecte de ces bornes. Sur le secteur de Paimpol, les points de collecte sont gérés par le CASCI et les textiles par Gebetex.

Collectes spécifiques

Le service assure une **collecte spécifique pour les « gros producteurs »**. Ce sont les structures (collectivités, entreprises) où la collecte des déchets (ordures ménagères, emballages) est nécessaire au moins une fois par semaine (collecte en C1). Une **collecte du carton** pour les entreprises du secteur de Paimpol et Guingamp est réalisée 1 fois par semaine. Une **collecte des biodéchets** pour quelques structures du secteur de Bégard est réalisée 1 fois par semaine (continuité de la collecte anciennement assurée par le SMICTOM du Menez Bré).



Collecte et tri en déchèteries

Haut de quai

Régie

Bas de quai

Prestation de service



Les déchèteries sont ouvertes entre 4 et 6 jours par semaine et fermées les jours fériés. Les déchèteries sont dotées de compteurs mesurant leur fréquentation journalière. La fréquentation des déchèteries de Paimpol, Bégard et Saint-Agathon est mesurée en continu, tandis que celle des déchèteries de Plouëc du Trieux, Bourbriac et Callac est mesurée de façon périodique.

6 déchèteries

Bégard, Bourbriac, Callac, Paimpol, Plouëc-du-Trieux, Saint-Agathon



595 000
passages
en déchèteries



15 agents
de déchèteries



6 engins
de manutention

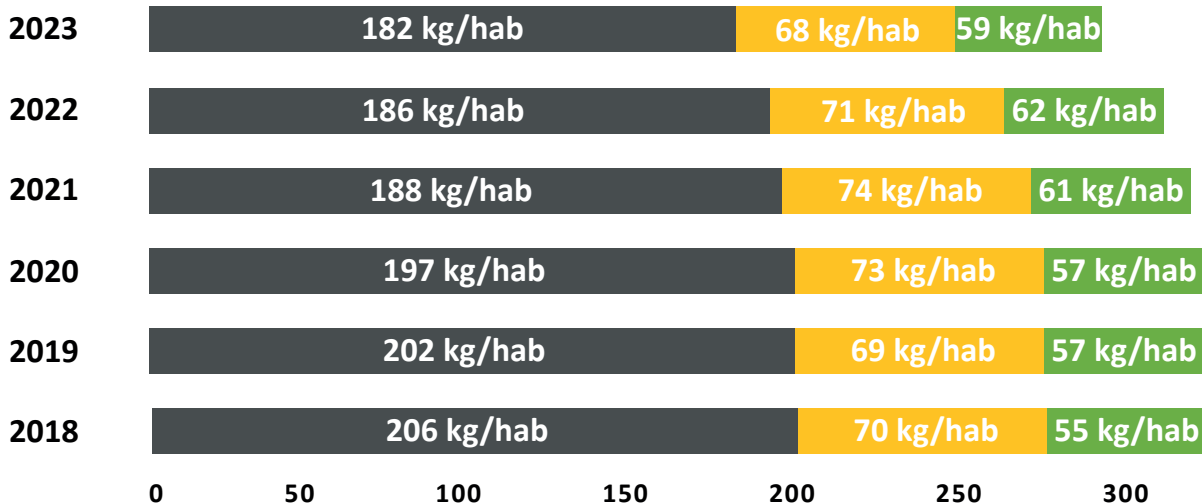


Espace réemploi
dans les 6 déchèteries

Collecte des déchets – quantités produites

Tonnages collectés en collecte de proximité = **22 807 tonnes**

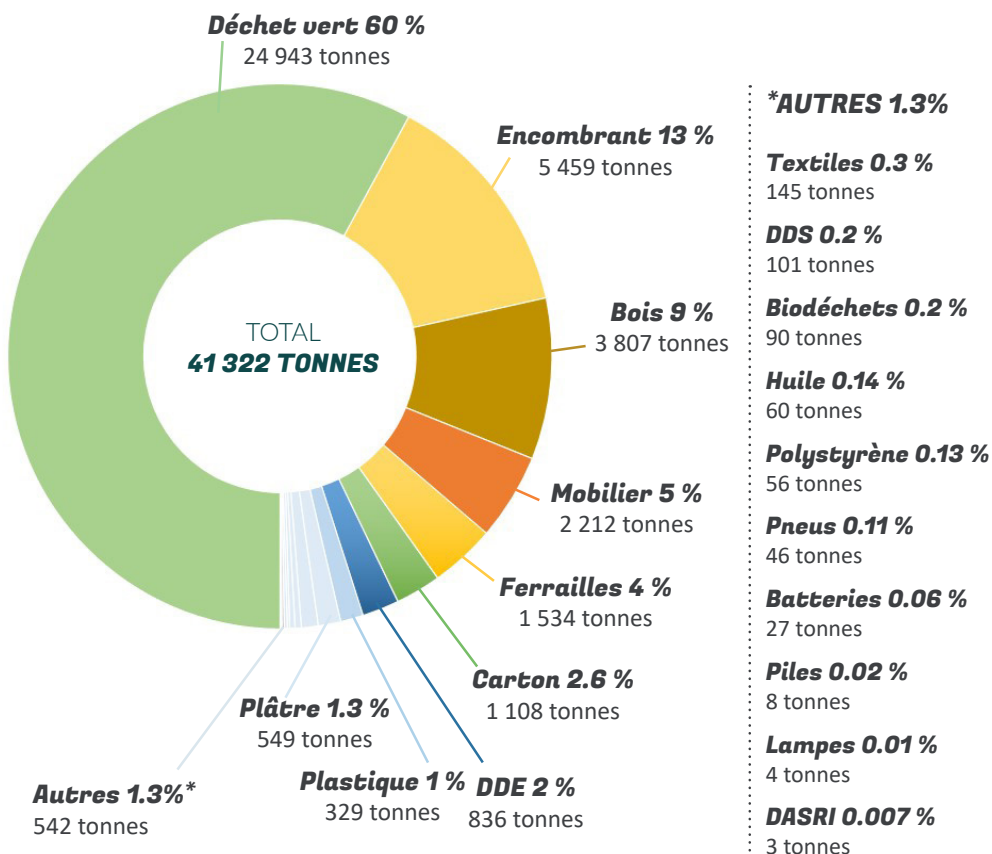
Évolution de la production de déchets



De 2022 à 2023, on note une baisse des tonnages d'ordures ménagères (-2,6%), de collecte sélective (-3,4%) et de verre (-4,7%).



Tonnages collectés en déchèteries = **41 322 tonnes (hors gravat)**



Evolution des volumes des principaux déchets de 2020 à 2023

Les quantités de déchets produits en 2023 sont en hausse par rapport à 2022 : +2,8%. Cette augmentation s'explique en grande partie par les tonnages de déchets verts, +10,4%. Les tonnages d'encombrants et de bois sont en hausse tout comme les déchets d'éléments d'ameublement dont les consignes de tri ont évolué au cours de l'année avec la mise en place des filières Responsabilité Élargie des Producteurs des articles de bricolage et jardins et articles de sport et loisirs.

+ 15 600 t de gravats collectés en déchèteries.

FOCUS SUR...

La collecte des déchets électriques et électroniques (DEEE)

Sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

839,3
tonnes de DEEE
ménagers collectés



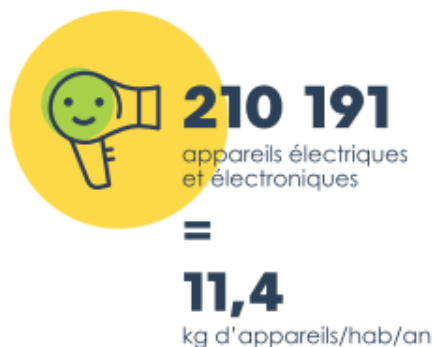
-3,2%
par rapport
à la collecte 2022

4,2
tonnes de lampes
collectées



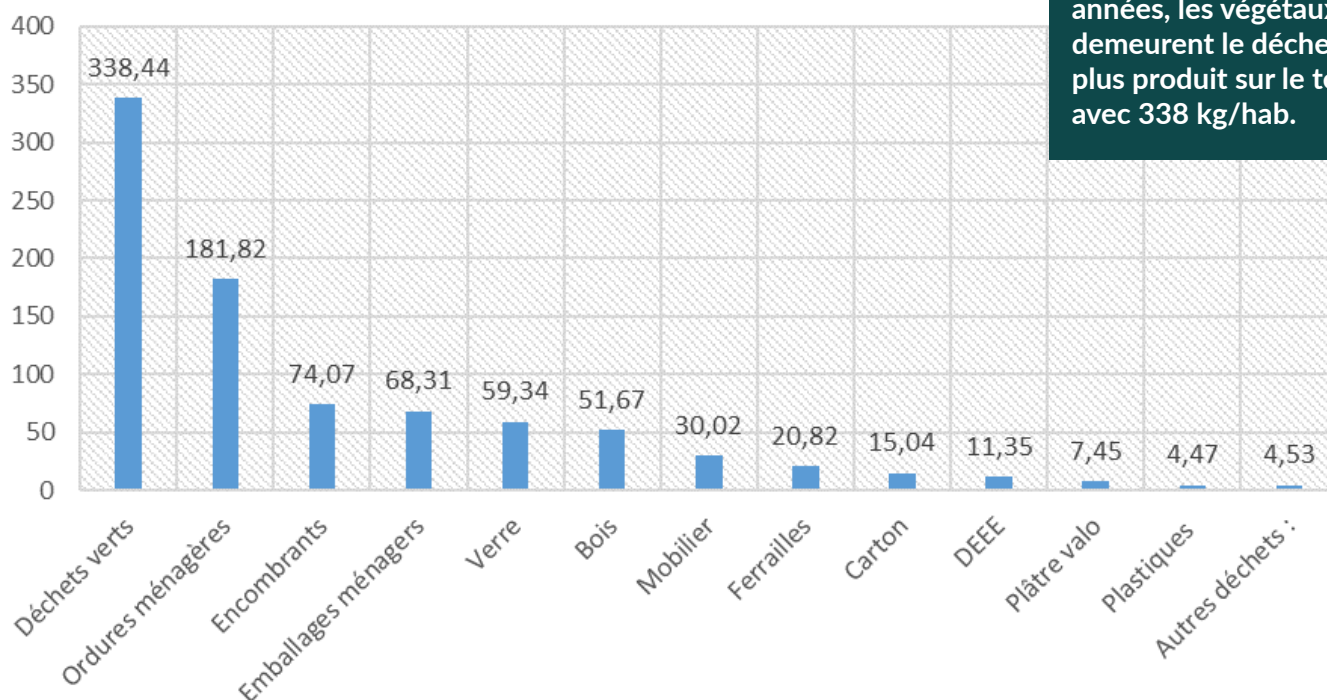
-5,1%
par rapport
à la collecte 2022

Soit l'équivalent de :



Ratios par habitant en 2023

Ratios kg/hab. en 2023



Comme les précédentes années, les végétaux demeurent le déchet le plus produit sur le territoire avec 338 kg/hab.

Traitement des déchets : bilan

Guingamp-Paimpol Agglomération adhère au Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor pour le traitement de certains types de déchets.



Les ordures ménagères

Les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) vident les ordures ménagères résiduelles dans les centres de transfert de Plourivo, Callac et Plouisy ou directement sur le site de Valorys (SMITRED) à Pluzunet où elles sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED). La chaleur permet de produire et revendre de l'électricité et sert également à alimenter le réseau de chauffage des serres horticoles avoisinantes. L'acier et l'aluminium sont récupérés des mâchefers pour être valorisés.



La Collecte sélective

Une fois collectés, les emballages ménagers sont vidés en centres de transfert ou directement sur le site de Valorys où ils feront l'objet d'un tri automatique et manuel permettant de séparer les différents matériaux (PET, PEHD, alu, acier...). **Le taux de refus moyen en 2023 pour le territoire est de 17,06%** (16,17 % en 2022, 14,11% en 2021). Une fois les emballages triés sur le site de Valorys et les différents matériaux séparés, ceux-ci sont repris et recyclés par différentes entreprises :

- PLASTIQUES **VALORPLAST**
- PAPIERS **HUHTAMAKI**
- CARTONS **REVIPAC**
- GROS DE MAGASINS **ROMI /ECOPHYSE/ HUHTAMAKI**
- BRIQUES ALIMENTAIRES **SCA**
- ACIER **ARCELORMITTAL**
- ALUMINIUM **PYRAL**
- PETITS ALUMINIUMS **PYRAL**



Le verre

Le verre est collecté en régie et transite par des centres de transfert gérés par le SMITRED et est recyclé en nouvelles bouteilles en verre par la société Verallia (Nouvelle-Aquitaine).

Prestataires de collecte et traitement en déchèterie

Le transport des bennes Bois, Encombrants, Verre, Plastiques, Cartons, Plâtre est assuré par le **SMITRED**.

Les bennes gravats sont collectées par **GUYOT ENVIRONNEMENT** ou en régie pour être transportées vers des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).

Les bennes ferrailles sont collectées et traitées par **GUYOT ENVIRONNEMENT** jusqu'au 30 juin 2023 puis à compter du 1er juillet 2023 par **LES RECYCLEURS BRETONS**.

Le mobilier est collecté par **LES RECYCLEURS BRETONS** ou **PAPREC**.

Les Déchets Diffus Spécifiques sont collectés et traités par **CHIMIREC** jusqu'au 30 juin 2023 puis à compter du 1er juillet 2023 par **SARP OUEST** pour les déchets hors périmètre EcoDDS et par **TRIADIS** pour les déchets dans le périmètre EcoDDS).

Les DEEE sont collectés dans les déchèteries par **RETRILOG**.

Les Piles et lampes sont collectées et valorisées par les prestataires des éco-organismes (Corepile, Ecosystem).

Les cartouches d'encre sont collectés par **LVL**.

Les pneus par **TRIGONE**.

Le polystyrène est massifié par le **SMITRED** et recyclé par **VALORPLAST**.

Les déchets verts sont broyés directement par le **SMITRED** sur les plateformes dédiées des déchèteries. Une partie est envoyée directement chez des agriculteurs à proximité des sites de broyage en amendement dans leurs champs. L'autre partie est envoyée sur un site de compostage du **SMITRED** (Plourivo).

Le bois est recyclé par **ARMOR PANNEAU** et **BOIS NEGOCE ENERGIE** et le bois palettes par **EUROSUBSTRAT**.





Budget, coûts et financement

Les coûts de traitement des principaux types de déchets

Traitement SMITRED

Le système de tarification du traitement des déchets par le SMITRED comprend 2 parts : **une fixe et une variable** en fonction du type de déchets et des tonnages. En 2023, la contribution au SMITRED pour le traitement des déchets est de **4 087 551 € TTC** (3 811 365 € TTC en 2022).

Le traitement des ordures ménagères du secteur de Callac fait l'objet d'une convention entre le SMITRED et le SIRCOB (Syndicat intercantonal de répurcation du Centre-Ouest). En effet, en raison de la proximité avec l'usine d'incinération de Carhaix, le traitement des OMr du secteur de Callac est traité par le SIRCOB et facturé via le SMITRED auprès de Guingamp-Paimpol Agglomération à hauteur de **105 191,82€ TTC**.

Autres principaux contrats liés au traitements des déchets

DÉCHETS	TITULAIRE CONTRAT	MONTANT VERSE 2023
GRAVATS/FERRAILLES	GUYOT ENVIRONNEMENT	126 142 €
FERRAILLES	LES RECYCLEURS BRETONS	24 673 €
DECHETS DANGEREUX	CHIMIREC	26 669 €
DECHETS DANGEREUX	SARP	23 962 €

Bilan financier - Compte Administratif

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **10 722 827,50 €**.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 115 266,94 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 838 596,98 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	671 580 €
CONTRIBUTIONS - AUTRES GROUPEMENTS	72 290,33 €
CHARGES FINANCIERES - INTERETS D'EMPRUNT	19 075,31 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 017,94 €

Les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de **10 586 881,53 € dont :**

TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	6 695 368 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 539 658,77 €
AUTRES PRODUITS	827 571,22 €
REDEVANCES USAGERS DIVERSES	368 015,06 €
Atténuations de charges	112 234,59 €

Investissements

En 2023, les dépenses d'investissements totalisent **1 872 674,86 € dont :**

DEFICIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	793 450,90€
MATERIEL COLLECTE DECHETS	467 217,33€
MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	164 131,15€
BATIMENTS ET TERRAINS	281 048,41€

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 973 011,63 €**.

Tarifs, coût du service

Tarifs déchets professionnels 2023

L'accès à la déchèterie pour les professionnels et les communes est payant au-delà d'un certain volume déposé. Les tarifs sont les suivants :

Gravats	9€/m3	Au-delà de 2m3/ apport
Encombrants /bois	12€/m3	Au-delà de 3m3/apport
Déchets verts	6€/m3	Au-delà de 10m3/ apport
DDS	3€/kg	Au-delà de 30 kg de pâteux/ apport et 5 kg d'autres DDS/ apport

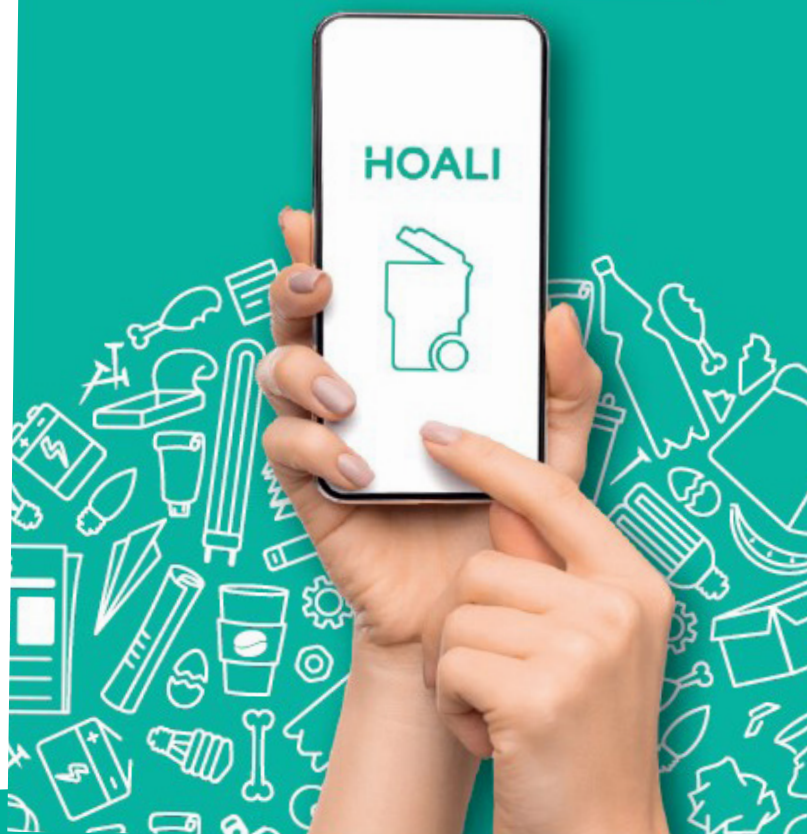
Une question ?
**Le réflexe
Hoali !**



C'est dans la poche...
Application disponible sur
App Store et Google Play

**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMÉRATION

**Mes déchets ?
Je m'en charge,
je télécharge !**



La qualité du tri,
ça compte !



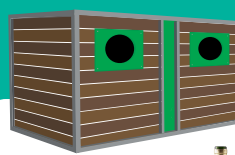
Biodéchets

Résidus alimentaires et
déchets verts du jardin



Collecte sélective

**COLLECTE DU TRI EN VRAC
INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES,
IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER**
Tous les emballages et papiers



Emballages en verre

**SANS LES BOUCHONS
ET LES COUVERCLES
INUTILE DE LAVER LES
EMBALLAGES, IL SUFFIT
DE BIEN LES VIDER**



Ordures ménagères

COLLECTE EN SAC

Lexique

DASRI : Déchets des Activités de Soins

à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique.

DEEE (D3E) : Déchets d'Équipements

Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.

Précollecte

La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

Prévention

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention.

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Taux de valorisation

Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique.

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.